

Besançon, le 20 Février 2023

Objet : Commune de LES FINS – Modification n°2 du PLU

A l'attention de Madame COUTURIER

Monsieur le Président,

La procédure de modification simplifiée n°2 du PLU consiste à :

- Modifier le règlement écrit du PLU pour supprimer les mentions du périmètre d'attente de projet d'aménagement global,
- Modifier les plans de zonage où apparait le périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Ce projet de modification n'appelle aucune observation au titre de l'agriculture.

En conséquence, nous délivrons un avis favorable sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Philippe MONNET

